

## Communication

### Décisions du Conseil municipal

Tavannes, le 23 septembre 2024

Lors de sa dernière séance, le 17 septembre 2024, le Conseil municipal a manifesté le souhait de pouvoir communiquer davantage à la population les différentes décisions prises lors de ses séances. Ainsi, celui-ci décidera en fin de chaque séance les décisions qu'il souhaite rendre publiques sur le site internet de la commune, sous la page du Conseil municipal ([tavannes.ch/conseil-municipal/](http://tavannes.ch/conseil-municipal/)).

- Nomination de Monsieur Louis Grandjean (Plateforme.Socialiste) à la Commission de la Mairie.
- Futur concernant la variante et l'étude pour le Plateau d'Orange. Un bureau d'étude a été mandaté pour la réalisation d'un avant-projet.
- Approbation de la modification du Tarif des émoluments qui sont désormais en dépôt public.
- Séance de travail sur le Règlement d'organisation et l'Ordonnance d'organisation. En vue d'une future modification qui devra être apportée à ces deux textes législatifs, le Conseil municipal a consacré une séance de travail le 10 septembre 2024 dont les conclusions ont été validées.
- La validation et l'attribution du suivi des futurs travaux de l'hôtel de ville (1<sup>er</sup> étage).

Secrétariat municipal

Alexis Bourgeois

